Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Précisions quant au renouvellement du titre de séjour

Par Visiteur

Bjr ,

je suis un femme marcaine agés de 39 ans mariée a un francais le 20/05/2008 au maroc et ca fais 2 ans qu on vit ensemble ,ca fait un ans qu il a changé il m unsulte me rabaisse me torture psychologiquement il m a redndu la vie insuportable surtous que j ai decouvert depuit mon arrivé en france qu il est impuissant sexuellemt alors je opouvais plus avoire d enfant avec lui. ju squ au jour ou arrive le moment de me signer les papillers pour le renouvlement de ma carte de sejour ,mon mari a refusé et il me fait le chantage d aprés lui si je veux qu il lme signe les papillers il faut d abord que je signe un papillers comme quoi je quitte le domicile conjugale sans rien prendre et vraiment j ai peur de me retouver toute seule sans domicile malgres que j ai cdi d employée de maison je veux savoire est ce que si je quitte chez moi (le baille de loyé est a mon non aussi)ca sera un abondon de domicile ou koi je comprends rien

---
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Oui vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal car cela peut se retourner contre vous.
Si votre mari est violent allez déposer plainte auprès du commissariat.
Pa railleur si votre époux refuse de vous signer les documents et que vous avez un CDI faites un changement de statut (passé de vie privée et familiale à salarié).

Cordialement